Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260907-CC_2026_253-DE

Délibération n° 2026.253

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 7 septembre 2026 à 20 h 00

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi 7 septembre Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de MME Alice LEBRET, Présidente.

Étaient présents : Alice LEBRET – *Présidente*

Rosi BORDET – Michel BRARD – Ghislaine DAVID – Christophe DEROYER – Gilbert FESSELIER – Alain FORET – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Marie-Laure NOËL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – *Vice-présidents délégués*

Denis CHOPIN – Aline LE BOUEDEC – *Conseillers délégués*

Rémi BALLUAIS – Anne BANNIER – Stéphane BARBE – François BOUVATTIER – Roger BUFFET – Philippe BUINEAU – Hubert COUASNON – DALLÉ Pascal – Catherine DUCHATELET – Marylène FEVRIER – Magali FONTAINE – Zoé GALICHÉ – Amélie GARNIER – Hervé GUILLARD – Cécilia GUILLOIS – Claude HERVÉ – Angélique HIGUINEN – Anthony HUE – Colette JUGUET – Véronique LACONCHE – Elsa LAFAYE – Arnaud LECHEVALIER –Laurent LEGENDRE – Denis MANCEAU – Véronique PIGEON – Olivier POSTE – Philippe RAIPIN-PARVEDY – Pierre-Antoine RAULT – Joachim RONDIN – Angélique ROYER – Aldwin SOLLIER – Thierry TOUTAIN – Anne-Marie VEILLÉ, *Conseillers Communautaires*

Nombre de Conseillers Communautaires :	
En exercice :	58
Présents :	47
Pouvoirs :	5
Votants :	52

Date de la convocation :
1er septembre 2026

Date d'Affichage :
8 septembre 2026

Vote :	
Pour :	52
Contre :	0
Abstention :	0

Daniel BALLUAIS est représenté par Colette JUGUET, sa suppléante
Franck ESNAULT est représenté par Véronique LACONCHE, sa suppléante
Henri-Claude GAUTIER est représenté par Angélique ROYER, sa suppléante
Jean-Louis QUILLIOT est représenté par Philippe RAIPIN-PARVEDY, son suppléant
Isabelle RICHARD est représentée par Marylène FEVRIER, sa suppléante

Céline CARRÉ a donné pouvoir à Ghislaine DAVID
Benoît DU PORTAL a donné pouvoir à Catherine DUCHATELET
Wilfrid GODEUX a donné pouvoir à Gilbert FESSELIER
Claire GUINAUDEAU a donné pouvoir à Elsa LAFAYE
Patricia RAULT a donné pouvoir à Alice LEBRET

Étaient excusés :
Wilfrid GODEUX, *Vice-président délégué*,
Daniel BALLUAIS – Céline CARRÉ – Patricia DESANNAUX – Benoît Du PORTAL – Franck ESNAULT – Christian GALLE – Mattéo GENAR – Wilfrid GODEUX – Claire GUINAUDEAU – Christian LEFEUVRE – Jean-Louis QUILLIOT – Patricia RAULT – Florian SALMON – Sylvain THOMAS, *Conseillers Communautaires*

Secrétaire de séance : Michel BRARD est désigné secrétaire de séance

2026.253 - Administration Générale – Ressources Humaines – Modification du tableau des effectifs

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260907-CC_2026_253-DE

Fougères Agglomération **2026.253**

2026.253 - Administration Générale – Ressources Humaines – Modification du tableau des effectifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L.313-1,

Vu l'arrêté du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine n°2026/480, établissant la liste d'aptitude au titre de la promotion interne au grade de Technicien, au titre de l'année 2026,

Vu l'arrêté du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine n°2026/484, établissant la liste d'aptitude au titre de la promotion interne au grade de d'Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques, au titre de l'année 2026,

Vu l'arrêté du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine n°2026/487, établissant la liste d'aptitude au titre de la promotion interne au grade d'Agent de maîtrise avec examen professionnel, au titre de l'année 2026,

Considérant la nécessité de modifier le tableau des effectifs au regard du fonctionnement des services,

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement public de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Par conséquent, il est proposé de modifier comme suit le tableau des effectifs.

AQUATIS :

Au 8 septembre 2026 : en raison de la fin de contrat d'une agente, il convient de créer un emploi permanent pour l'agent amené à la remplacer dans ses fonctions :

- Création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet (28/35ème), dénommé C/Tech.AQUA/AT.5.
- Il sera ultérieurement proposé la suppression de l'emploi permanent d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet (28/35ème), dénommé C/Tech.AQUA/ATP2.6, après avis du CST.

CENTRE CULTUREL JULIETTE DROUET :

Au 8 septembre 2026 : en raison du départ en retraite d'une agente à temps non complet (17,5/35ème), remplacée en interne par une agente déjà en poste au Centre culturel Juliette Drouet, et également à temps non complet (17,5/35ème), il convient de créer un emploi permanent :

- Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial à temps complet (35/35ème), dénommé C/Adm.CCJD/AA.3.
- Il sera ultérieurement proposé la suppression des deux emplois permanents à temps non complet (17,5/35ème), après avis du CST :
    - Emploi d'adjoint administratif, dénommé C/Adm.CCJD/AA.2
    - Emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe, dénommé C/Adm.CCJD/AAP2.2

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260907-CC_2026_253-DE

PROMOTIONS INTERNES 2026 :

Pour donner suite à l'inscription sur liste d'aptitude de trois agents retenus pour la promotion interne 2026 par le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, il convient de créer les emplois correspondants, décrits ci-après.

Aquatis :

Au 1er décembre 2026 :

- Création d'un emploi permanent de technicien territorial à temps complet (35/35ème), dénommé B/Tech.AQUA/T.1.
- Il sera ultérieurement proposé la suppression de l'emploi permanent à temps complet (35/35ème) de l'agent promu, d'agent de maîtrise principal, dénommé C/Tech.AQUA/AMP.1, après validation de la période de stage et avis du CST.

Au 1er décembre 2026 :

- Création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise à temps complet (35/35ème), dénommé C/Tech.AQUA/AM.1.
- Il sera ultérieurement proposé la suppression de l'emploi permanent à temps complet (35/35ème) de l'agent promu, d'adjoint technique principal de 1ère classe, dénommé C/Tech.AQUA/ATP1.4, après validation de la période de stage et avis du CST.

Réseau de Lecture Publique :

Au 1er décembre 2026 :

- Création d'un emploi permanent d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet (35/35ème), dénommé B/Cult.RDLP/AC.2.
- Il sera ultérieurement proposé la suppression de l'emploi permanent à temps complet (35/35ème) de l'agent promu, d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe, dénommé C/Cult.RDLP/AP1.6, après validation de la période de stage et avis du CST.

Les emplois créés précités peuvent, le cas échéant, être pourvus par un agent contractuel dans le cadre de l'article L.332-8 du Code Général de la Fonction Publique.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Vu l'avis du Bureau Communautaire du 31 août 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les modifications précitées du tableau des effectifs ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président délégué aux Ressources Humaines à signer tout document qui en serait suite ou conséquence.
-

Fait et délibéré en séance le 07/09/2026
Pour expédition conforme,
La Présidente,
Alice LEBRET